

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [martine-blais-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4750b980cfdb8dfa20471d07>

Date d'obtention : 2026-03-09 19:22:21



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Aussitôt que je suis informé de la présence d'une situation de sextage impliquant un ou plusieurs élèves, je dois immédiatement mettre en œuvre le protocole « Sexto » prévu par l'établissement et les autorités compétentes. Cette démarche comprend plusieurs étapes essentielles visant à assurer la protection des élèves et à préserver l'intégrité de la preuve.

Dans un premier temps, je rencontre rapidement les élèves concernés afin de comprendre la situation, d'évaluer leur état et de recueillir les informations nécessaires. Je dois ensuite prendre les dispositions appropriées pour sécuriser les appareils électroniques impliqués, notamment en procédant à la saisie des téléphones cellulaires lorsque cela est requis par le protocole.

Enfin, je communique sans délai avec le service de police afin de signaler l'incident et de collaborer à la suite des interventions. Cette coordination permet d'assurer un traitement rigoureux, sécuritaire et conforme aux obligations légales et institutionnelles

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les trois mises en situation, même si les contextes sont un peu différents, on doit intervenir de la même façon dès qu'une photo intime d'une élève circule. Que ce soit une photo prise à la plage, une image seins nus envoyée à un jeune homme de 19 ans ou encore une photo partagée avec son copain, notre priorité reste la même : protéger l'élève et limiter la diffusion du contenu.

Dès que nous sommes mis au courant, on enclenche le protocole « Sexto ». Cela veut dire qu'on rencontre rapidement les jeunes concernés pour comprendre ce qui s'est passé, les rassurer et s'assurer qu'ils se sentent en sécurité. Ensuite, on prend les mesures nécessaires pour sécuriser les appareils impliqués, ce qui inclut parfois la saisie des cellulaires. Et bien sûr, on communique avec le service de police pour que la situation soit prise en charge correctement.

Même si chaque histoire a ses nuances, notre façon d'agir reste constante : intervenir rapidement, protéger l'élève et collaborer avec les autorités pour éviter que la situation ne prenne de l'ampleur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate dans l'application de la méthode Sexto est souvent celle où l'on doit saisir les téléphones cellulaires des élèves. Même si cette démarche fait partie du protocole et vise à protéger l'élève et à limiter la diffusion de l'image, elle peut être vécue comme intrusive ou stressante par les jeunes. C'est un moment sensible, parce qu'on touche à un objet très personnel, qui contient une grande partie de leur vie privée.

Il faut donc agir avec beaucoup de tact, expliquer clairement pourquoi on le fait, rassurer l'élève et lui montrer qu'on n'est pas là pour la juger, mais bien pour la protéger. C'est un équilibre délicat entre fermeté (parce que le protocole doit être respecté) et bienveillance (parce que l'élève vit souvent un moment très vulnérable).